

PREFECTURE DES COTES D'ARMOR
DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

BUREAU DU CONTROLE DE LEGALITE DE L'URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Déclaration de projet relative à la construction du Collège d'Hillion

Par arrêté préfectoral du 28 novembre 2017, une enquête publique d'un mois, **du 18 décembre 2017 au 19 janvier 2018 inclus**, est ouverte dans la commune d'Hillion, sur la demande présentée par le Conseil départemental, responsable du projet de construction d'un Collège à Hillion. L'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune d'Hillion.

Pendant toute la durée de l'enquête, les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier en mairie d'Hillion, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 00, le samedi de 9 H 00 à 12 H 00 (fermeture les mardi après-midi et jeudi après-midi), consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie d'Hillion (2 rue de la tour du Fa, 22120 Hillion) ou par voie électronique à l'adresse suivante : www.mairie-hillion.fr

Le dossier peut aussi être consulté en ligne sur le site de la commune ainsi que sur celui de la préfecture : www.cotes-darmor.gouv.fr,

Le commissaire-enquêteur, M. Bruno GOUGEON, se tiendra à la disposition du public en mairie d'Hillion, les :

- **Lundi 18 décembre 2017 de 8H30 à 11H30**
- **Mercredi 10 janvier 2018 de 9H00 à 12H00**
- **Vendredi 19 janvier 2018 de 14H00 à 17H00**

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Préfecture des Côtes d'Armor – Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales – Bureau du contrôle de légalité de l'urbanisme et à la Mairie d'Hillion, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du responsable du projet. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet de la préfecture des Côtes d'Armor : www.cotes-darmor.pref.gouv.fr pour une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site de la mairie.

La déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de la commune d'Hillion sera soumise à Saint Brieuc Armor Agglomération pour approbation.